COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiante : les Mutuelles de France demandent une meilleure reconnaissance des cancers de l'ovaire et du larynx

Les autorités sanitaires ont confirmé le lien entre l'exposition à l'amiante et certains cancers du larynx et des ovaires. Connu depuis des années, il était moins documenté que pour les cancers du poumon ou de la plèvre. Fin septembre, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a rendu un avis qui ***conclut que le lien causal, entre l'exposition à l'amiante et la survenue des cancers du larynx et des ovaires , est dorénavant avéré.***

Le cercle des maladies professionnelles liées à l'amiante s'élargit

C'est une étape importante pour les victimes de l'amiante puisque ces conclusions ouvrent la voie à une meilleure indemnisation des malades, en favorisant leur reconnaissance comme maladie professionnelle. Ces conclusions doivent désormais se traduire en acte. Les Mutuelles de France invitent les pouvoirs publics à mettre en œuvre rapidement les recommandations de l'Anses :

- **Les Mutuelles de France souhaitent que ces deux types de cancers entrent dans le tableau des maladies professionnelles** comme c'est déjà le cas pour ceux des voies bronchopulmonaires. C'est une condition indispensable pour faciliter la reconnaissance de maladie professionnelle pour les patients et ainsi faciliter leurs démarches d'indemnisation.
- **Les Mutuelles de France souhaitent également que soient mis en œuvre une meilleure information des médecins et un meilleur accompagnement des travailleurs et travailleuses** ayant été exposés à l'amiante et atteints d'un cancer du larynx ou des ovaires.

Pendant des décennies, des milliers de salariés ont été exposés à l'amiante dans le silence et le mensonge

Pourtant, interdite depuis 1997, l'amiante a fait plus de 100 000 victimes de 1959 à 2009. Selon le Haut Conseil de la Santé Publique, elle pourrait faire 100 000 victimes supplémentaires d'ici à 2050, principalement à cause du cancer du poumon, du mésothéliome (pathologie caractéristique de l'amiante), sans compter les cancers tels que ceux du larynx ou des ovaires.

La Fédération des mutuelles de France, engagée depuis plusieurs décennies sur ce sujet appelle donc les pouvoirs publics à poursuivre le travail vers une plus grande reconnaissance des maladies professionnelles et pour un accompagnement renforcé des victimes. De ce point de vue, le renforcement de la médecine du travail, dans ses moyens, ses prérogatives et sa capacité de prévention sont des leviers qui, à rebours des dernières réformes, devrait être prioritaire.

À Montreuil, le 17 octobre 2022

Contact Presse :
Denis QUINQUETON - denis.quinqueton@mutuelles-de-france.fr

À propos de la Fédération des mutuelles de France | La FMF, présidée par Jean-Paul Benoit, regroupe près de 54 groupements mutualistes, dont 37 mutuelles complémentaire-santé et de prévoyance qui protègent 2 millions de personnes, et 17 unions ou mutuelles gérant 270 établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Née en 1986 et héritière de la Fédération nationale des mutuelles de travailleurs, la FMF est membre de la Fédération nationale de la Mutualité française depuis l'unification du mouvement mutualiste en 2002.